

Boucle de Tréveneuc à la Pointe du Bec de Vir



Visorando

Une randonnée proposée par mitchka

Une petite promenade qui permet de découvrir le village de Tréveneuc et son littoral par le chemin des douaniers.

	Durée	2h 15		Difficulté	Facile
	Distance	6,68 km		Retour au départ	Oui
	Dénivelé positif	111 m		Activité	Pédestre
	Dénivelé négatif	111 m		Commune	Tréveneuc (22410)
	Point haut	70 m			
	Point bas	8 m			



Trace n° 4865015

Description

Se garer à côté de l'église et de la poste.

(D/A) Démarrer par la route qui descend vers Saint-Marc.

(1) Au rond-point de Kercadoret, prendre la route qui descend à droite vers Saint-Marc. Un peu plus bas, le chemin est aménagé en bord de route côté gauche pour les piétons et les cyclistes. Atteindre la Chapelle Saint-Marc et la plage.

(2) Suivre le GR® 34 (balisage Rouge et Blanc) qui part vers la gauche.

(3) La Pointe du Bec de Vir offre un panorama sur toute la baie de [Saint-Brieuc](#). Une table d'orientation permet de se repérer. Continuer sur le GR® 34 et traverser le parking de Port Goret.

(4) Reprendre le sentier côtier qui descend au fond d'un vallon en arrivant à la Plage du Palus.

(5) Aller à droite jusqu'à la plage du Palus.

(6) Revenir sur ses pas.

(5) Remonter le chemin qui suit le vallon et débouche sur la Rue du Palus.

(7) Poursuivre tout droit pour revenir au bourg de [Tréveneuc](#). Juste avant l'église, prendre à droite pour rejoindre le parking (D/A).

Points de passage

- D/A Église de Tréveneuc**
N 48.663789° / O 2.871928° - alt. 70 m - km 0
- 1 Rond-point de Kercadoret**
N 48.666563° / O 2.861108° - alt. 27 m - km 0.87
- 2 Chapelle et plage de Saint-Marc**
N 48.666963° / O 2.854387° - alt. 9 m - km 1.42
- 3 Pointe du Bec de Vir**
N 48.675054° / O 2.859429° - alt. 22 m - km 2.62
- 4 Port Goret, parking**
N 48.671583° / O 2.863961° - alt. 32 m - km 3.14
- 5 Plage du Palud**
N 48.673951° / O 2.880517° - alt. 15 m - km 4.65
- 6 Plage du Palus**
N 48.67606° / O 2.883805° - alt. 8 m - km 4.98
- 7 Rue du Palus**
N 48.671158° / O 2.878098° - alt. 50 m - km 5.68
- D/A Église de Tréveneuc**
N 48.663787° / O 2.871928° - alt. 70 m - km 6.68

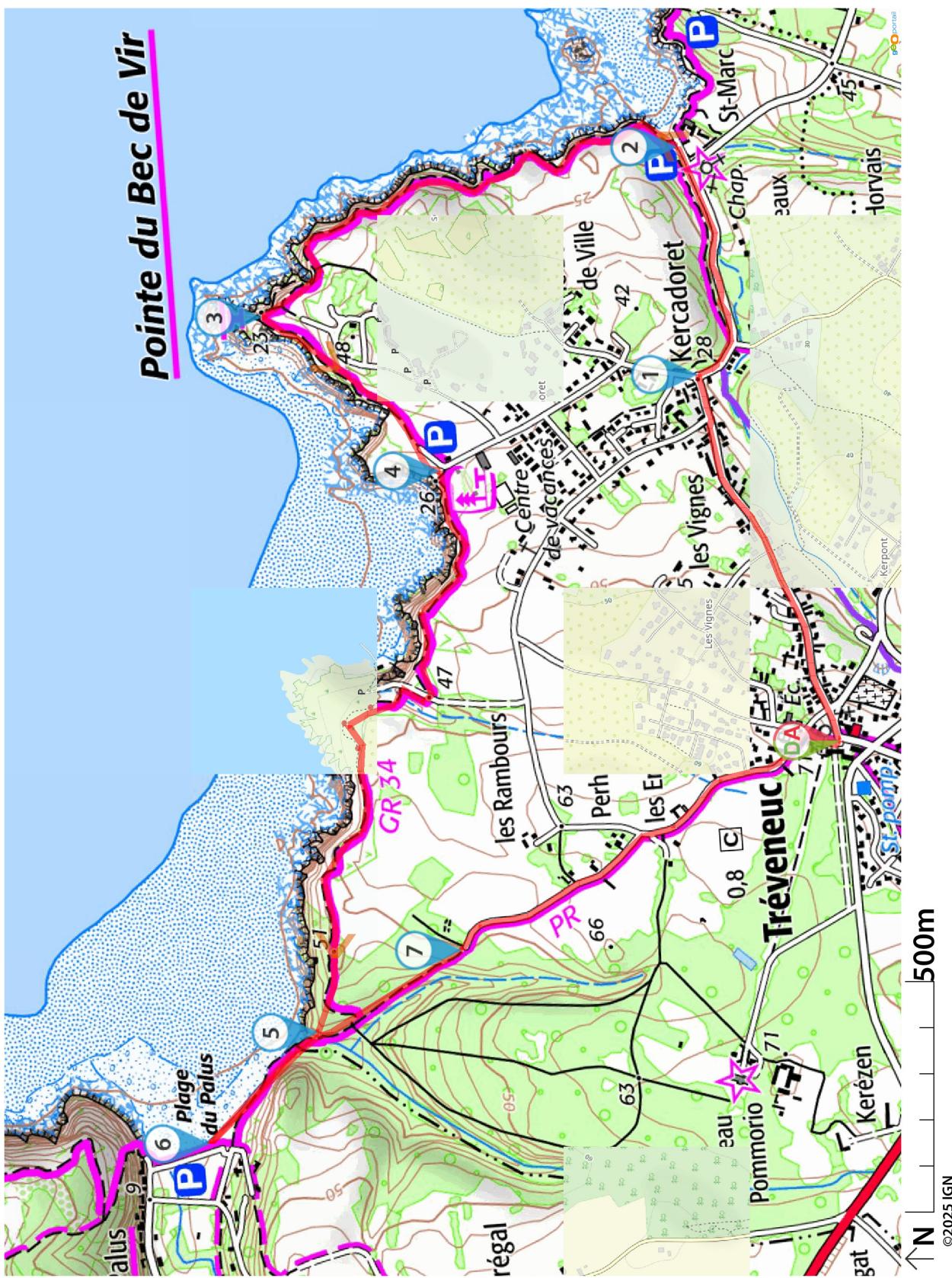
Informations pratiques

À voir

[Chapelle Saint-Marc](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-treveneuc-a-la-pointe-du-bec-d/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

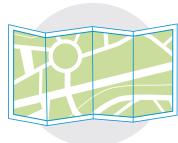
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



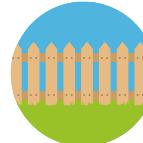
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.